

DÉCLARATION COMMUNE : MIEUX PAS DE PACTE QU'UN COMPROMIS SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES VALEURS DE L'UE

Les 24 et 25 octobre 2023, les directeurs des 23 bureaux nationaux du JRS se sont réunis à Bruxelles pour la réunion semestrielle de coordination régionale du JRS Europe afin d'échanger leurs expériences et de discuter des événements récents. Parmi eux, les négociations sur le pacte européen sur la migration et l'asile ont occupé une place centrale dans les discussions.

« Nous sommes très préoccupés par la tournure que prennent les négociations – ont déclaré conjointement les directeurs du JRS – Alors que les négociations entrent dans leur dernière étape, **nous craignons que les institutions européennes ne fassent des compromis sur les droits de l'homme et les valeurs de l'UE** sous la pression de parvenir à un accord avant la fin de cette période législative. »

« **Nous exhortons vivement le Parlement européen et le Conseil de l'UE à abandonner un plan** qui non seulement **ne parviendrait pas à apporter de véritables solutions opérationnelles** aux lacunes du système existant, mais qui **serait également préjudiciable aux droits des migrants et des réfugiés.** »

Passer du mal...

Le JRS a critiqué le Pacte européen sur la migration et l'asile depuis sa publication. Nous avons immédiatement **exprimé nos inquiétudes** quant à l'accent mis sur les **procédures obligatoires aux frontières**, qui vont généralement accompagnées d'une **détention (de facto)** et **une diminution générale des garanties procédurales** pour les demandeurs d'asile.

JRS avait également mis en doute comment le projet **d'examiner la majorité des demandes d'asile à la frontière** résoudrait dans la pratique la question de la charge de travail élevée des États membres aux frontières extérieures, notamment en **l'absence d'un mécanisme de solidarité véritablement obligatoire.**

Néanmoins, le JRS, tant au niveau européen que national, s'est engagé de manière active et constructive auprès des institutions européennes en apportant des contributions et des suggestions basées sur notre expérience d'accompagnement des demandeurs d'asile sur le terrain.

En pis...

Toutefois, les positions finalement adoptées par le Parlement européen et le Conseil de l'UE n'ont pas modifié substantiellement les propositions initiales de la Commission.

Au contraire, bon nombre des questions qui nous tiennent le plus à cœur, comme **l'interdiction de la détention d'enfants, l'exclusion des personnes vulnérables des contrôles** et autres procédures aux frontières, ou la mise à disposition d'une **assistance**

juridique gratuite tout au long de la procédure d'asile, **n'ont pas été suffisamment abordées.**

En outre, de **nouveaux principes inquiétants** ont été ajoutés au débat, comme la possibilité de déroger à la procédure d'asile de base en cas d' « **instrumentalisation** » **des migrants** par des pays extérieurs à l'UE.

Dans l'ensemble, les mesures proposées constituent un **terreau fertile pour les sentiments anti-migrants et xénophobes.**

Aujourd'hui, quelques mois avant la fin de la législature, nous craignons que **la pression pour finaliser la réforme ne l'emporte sur l'engagement à protéger les droits de l'homme et les valeurs de l'UE.**

En même temps, la demande de services et de soutien adressée aux bureaux du JRS prend une ampleur jusqu'à présent méconnue. Partout en Europe, les conditions d'accueil et de vie empirent. Dans un certain nombre d'Etats membres, les demandeurs de protection internationale se trouvent dans la rue, l'Etat ne fournissant pas d'hébergement, ce qui constitue une violation de la Directive sur les conditions d'accueil.

Il est encore temps de prendre un virage vers les Droits humains

En tant que JRS, nous exhortons le Parlement européen et le Conseil de l'UE à **faire volte-face** et à **rejeter un plan** qui imposerait un recours généralisé aux procédures aux frontières et ne ferait qu'augmenter les violations des droits de l'homme et la pression sur les États membres aux frontières extérieures.

Les énergies et les efforts devraient plutôt être consacrés au renforcement des systèmes d'accueil et d'asile sur le territoire et aux mécanismes permettant un partage significatif des responsabilités entre les États membres.

Signataires

Malte, JRS Pologne, JRS Portugal, JRS Roumanie, JRS. Slovénie, JRS Europe du Sud-Est (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine, Serbie), SJM España (Espagne), JRS Suisse, JRS Royaume-Uni, JRS Ukraine et le bureau régional situé à Bruxelles.